

# BENFELD

DIMANCHE 17 AOÛT 2025

## Marché aux puces au centre-ville

Fête du Stubbehansel

**PRIX DE L'EMPLACEMENT :**

**13 € les 5 mètres**

**26 € pour les professionnels**

**NOMBRE D'EMPLACEMENTS LIMITE**

**Buvettes – Restauration**

***Vendredi 15 :***

*Soirée*

***Samedi 16 :***

*Soirée*

***Dimanche 17 :***

*Marché aux puces en journée*

*Apéritif concert – Animations*

*Soirée*

Pour les 3 jours, restauration sur place

Pour plus de renseignements : Mairie de Benfeld 03.88.74.42.17

Pour vous inscrire, merci de renvoyer le coupon-réponse figurant au dos avant le 8 août 2025.

Le document doit être rempli en lettres capitales, de manière claire et lisible, pour éviter toute confusion. Merci de votre compréhension.

**Le marché aux puces est organisé par l'Office Municipal des Fêtes de Benfeld et se tiendra dans le centre-ville : le 17 août 2025 de 5h30 à 18h00.** L'entrée principale du marché aux puces se situe en face de La Poste, rue du G<sup>al</sup> Leclerc. Les stands sont répartis : rue de l'Ancienne Porte, rues du Petit et du Grand Rempart, places de la République et de la Dîme, rue du G<sup>al</sup> de Gaulle, rue Moyaux, rue Clemenceau, jusqu'au 14 rue du Château.

**Le marché aux puces est ouvert à tous**, à condition de renvoyer l'attestation d'inscription correctement complétée, accompagnée du règlement par chèque libellé à l'ordre de l'OMF ainsi qu'une copie recto-verso (obligatoire) de la pièce d'identité ou N° registre de commerce.

**Les exposants s'engagent à se conformer à la législation** en vigueur en matière de sécurité (Produits inflammables, armes diverses, etc. sont interdits dans le périmètre du marché) et à ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de Commerce).

▪ **Tarifs emplacement**

- pour les particuliers : 13 € les 5 mètres
- pour les professionnels : 26 € les 5 mètres

▪ **Emplacement**

- Nous ne pouvons pas vous garantir **votre emplacement** d'une précédente édition, et, vous remercions de votre compréhension. Aucun changement libre de place ne sera toléré, sous peine de renvoi.
- Aucun remboursement accordé en cas de non-occupation.
- **pour votre véhicule** : derrière le stand ou à côté, précisez obligatoirement le numéro d'immatriculation et modèle de véhicule dans le formulaire ci-dessous, sous peine de ne pas avoir de place pour celui-ci.

▪ **Inscription : clôture fixée au 8 août 2025.**

Votre inscription est à déposer à la Mairie de BENFELD, avec votre règlement par chèque à l'ordre de l'OMF.

Nota : les numéros de place pourront être retirés le samedi 16 août de 10h00 à 12h00 à l'Office de Tourisme.

▪ **Le jour J – dimanche 17 août 2025**

- Accueil des exposants de 5 h 30 à 7 h 30 avec RDV rue du Général Leclerc (en face de La Poste).
- Les places non occupées à 7 h 30 seront redistribuées.
- Chaque exposant est prié d'emporter ses déchets et de laisser son emplacement dans un état propre pour 18 h. Un sac poubelle vous sera remis à cet effet.

*Les stands de boissons et restauration sont exclus puisque réservés à l'association organisatrice.*

**La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.**

En cas de **NON RESPECT** de ce règlement, l'OMF sera seul juge pour prendre toute disposition qui s'impose.

✂

✂

## ATTESTATION - INSCRIPTION MARCHÉ AUX PUCES

**Talon-réponse à retourner en mairie avant le 8 août 2025 avec votre règlement par chèque :**

Office Municipal des Fêtes  
Mairie de BENFELD  
3 rue du Château - BP 40021  
67231 BENFELD CEDEX

**MERCI D'ECRIRE EN LETTRES CAPITALES SVP**

Nom et Prénom .....

Né (e) le ..... à ..... Département .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ou Portable obligatoire ..... Adresse mail .....

Titulaire de la pièce d'identité N° ..... Délivrée le .....  
par .....

N° immatriculation du véhicule : ..... Modèle (ex. VW Golf) : .....

Je suis un particulier : (case à cocher)

Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de Commerce) et ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal).

Je suis un professionnel : (case à cocher)

N° de registre commerce.....

Délivré par .....

Nature du stand .....

1 emplacement = 5 m linéaire au tarif de 13 €

1 emplacement professionnel = 5 m linéaire au tarif de 26 €

Nombre d'emplacements ..... X 13 € = ..... ou ..... X 26 € = .....

**LES FORMULAIRES INCOMPLETS OU ERRONES ET SANS REGLEMENT NE SERONT PAS ENREGISTRES**

Ci-joint mon règlement de ..... € à l'ordre de OMF BENFELD. SIGNATURE EXPOSANT.....